

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2020

Etaient présents :

- Madame Marie-Line EVERLET, maire.
- Monsieur Jean-Claude COCHET, 1^{er} adjoint
- Madame Maryse DARNAUD, 2^{ème} adjointe.
- Monsieur Jean-Paul BERGES, 3^{ème} adjoint.
- Madame Patricia BRUNET, conseillère municipale.
- Madame Anne-Laurence CLAVEROL, conseillère municipale
- Monsieur Helder DA CRUZ, conseiller municipal.
- Monsieur Michel GARROS, conseiller municipal.
- Madame France LIENARD, conseillère municipale.

Etaient excusés :

- Monsieur Eric BOURSIN, 4^{ème} adjoint
- Monsieur Pierre-Henry BRONCAN, conseiller municipal (pouvoir Michel GARROS)
- Madame Martine GOUZENNE, conseillère municipale (pouvoir Maryse DARNAUD)
- Monsieur Éric LASBATS, conseiller municipal
- Monsieur Bastien LEVRARD, conseiller municipal.
- Madame Huguette PALLARES, conseillère municipale (pouvoir Jean Claude COCHET)

Ordre du jour :

- Délégation des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines aux communes de GACG
- Compte M49 assainissement 2019
- Compte administratif 2019
- Compte de gestion 2019
- Points commissions
- Questions diverses

I/ Délégation des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines aux communes de GACG Budget

La communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne est compétente en matière d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020, ainsi qu'en matière de gestion des eaux pluviales urbaines en application de la loi NOTRe, en lieu et place des communes membres de l'Agglomération. La loi permet à la communauté d'Agglomération de déléguer, par convention, tout ou partie des compétences à l'une de ses communes membres. Dans cette perspective, la commune d'ORDAN-LARROQUE souhaite adhérer au dispositif de délégation de compétence. Dès lors, les élus doivent :

- approuver la reprise, dans le cadre d'une délégation, de la compétence assainissement collectif et eaux pluviales urbaines ;
- approuver le projet de convention de maîtrise d'ouvrage des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines de la communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne à la commune d'ORDAN-LARROQUE ;
- d'autoriser la maire à signer cette convention ainsi que tout acte relatif y afférent et de prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Vote des élus : favorable à l'unanimité sur chacun de ces trois points.

II/ Compte M49 assainissement 2019 :

1/ Compte administratif :

Section de Fonctionnement

- Recettes :	14 099.03	
- Dépenses :	14 175.43	
- Résultat de l'exercice :	déficit de 76.40	
- Résultat antérieurs reportés :	excédent de 37 264.91	
Résultat cumulé au 31/12/2019 :		37 188.51

Section d'Investissement

- Recettes :	5 841.68	
- Dépenses :	7 585.72	
- Résultat de l'exercice :	déficit de 1 744.04	
- Résultat antérieurs reportés :	excédent de 16 346.68	
Résultat cumulé au 31/12/2019 :		14 602.64

Excédent net de clôture de l'exercice 2019 est de 51 791.15€.

Vote des élus : approuvé à l'unanimité.

2/ Compte de gestion :

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la Comptable de la Trésorerie de Vic-Fezensac. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par la Trésorerie, est conforme au compte administratif de la commune :

	Dépenses	Recettes
--	----------	----------

Section d'investissement	7 585.72	22 188.36
Section de fonctionnement	14 175.43	51 363.94

Vote des élus : approuvé à l'unanimité.

III/ Compte administratif 2019 :

Section de Fonctionnement

- Recettes :	747 714.99	
- Dépenses :	509 733.58	
- Résultat de l'exercice :	<i>excédent de</i> 237 981.41	
- Résultat antérieurs reportés :	<i>excédent de</i> 281 383.58	
Résultat cumulé au 31/12/2019 :		519 364.99

Section d'Investissement

- Recettes :	529 693.58	
- Dépenses :	321 117.58	
- Résultat de l'exercice :	<i>excédent de</i> 208 576.00	
- Résultat antérieurs reportés :	<i>déficit de</i> 116 258.29	
- :Restes à réaliser :	<i>en dépenses</i> 130 564.89	
Résultat cumulé au 31/12/2019 :		- 38 247.18

Excédent net de clôture de l'exercice 2019 : 481 117.81€.

Vote des élus : approuvé à l'unanimité.

IV/ Compte de gestion 2019

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par la Comptable de la Trésorerie de Vic-Fezensac. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par la Trésorerie, est conforme au compte administratif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	567 940.76	529 693.58
Section de fonctionnement	509 733.58	1 029 098.57

Vote des élus : approuvé à l'unanimité.

Point des commissions et questions sont abordés.

Fin de la séance à 22 heures.